



PROGRAMME ADAPTÉ À LA FONCTION PUBLIQUE

# Actualités 2024 et perfectionnement retraite de la fonction publique

Code web ARCL

Intégrer les nouvelles dispositions liées à la réforme et perfectionner ses pratiques

**DURÉE : 2 jours**

**PRIX : 1600 € HT** (1920 € TTC)

Formation animée par notre partenaire **GERESO**  
(Expert en gestion RH - Droit social - Paie)

## PARTICIPANTS

RESPONSABLES ET COLLABORATEURS DES SERVICES RH/PERSONNEL/PAIE, AGENTS CHARGÉS DE LA GESTION DES CARRIÈRES ET DES RETRAITES

**Prérequis :** Il est nécessaire d'avoir suivi une formation sur ce thème ou de disposer de connaissances techniques des régimes de retraites des agents de la fonction publique

## OBJECTIFS

- ▶ Analyser les incidences de la réforme sur les carrières des agents.
- ▶ Traiter les carrières et situations particulières et/ou complexes.
- ▶ Apporter une réponse fiable et actualisée à toutes les questions des agents sur la retraite.



## CALENDRIER

En présentiel ou à Distance

Découvrir les dates dans  
**votre ville** (ou à Distance)  
[www.performances.fr](http://www.performances.fr)  
code web : ARCL

[CLIQUEZ ICI](#)



## Programme

### Une réforme paramétrique

- ▶ Le report de l'âge légal de 2 ans d'ici 2030
- ▶ L'évolution de la durée d'assurance requise
- ▶ Le maintien de l'âge de la retraite sans décote à 67 ans
- ▶ Une nouvelle possibilité de maintien en activité au-delà de la limite d'âge
- ▶ L'extension de la retraite progressive aux agents publics
- ▶ L'adaptation du dispositif carrières longues, pénibilité...
- ▶ Les nouvelles règles de cumul emploi retraite

### Constitution du droit à pension

- ▶ Âge d'ouverture des droits des fonctionnaires sédentaires et actifs : calendrier de report de l'âge légal de 2 ans d'ici 2030
- ▶ Durée de services minimum pour bénéficier d'une pension
- ▶ Rappel des services et périodes retenus pour la constitution du droit
- ▶ Prise en compte de périodes sans service effectif : naissance d'enfants après le 1er janvier 2004, temps partiel et disponibilité
- ▶ Les années de service validées
- ▶ Services en catégorie active : l'importance de la durée de services actifs
- ▶ Services effectués après la limite d'âge : quelle prise en compte ?

### Rappel des éléments du calcul des droits

- ▶ Pensions civiles et CNRACL
- prise en compte du dernier échelon, notion des six mois d'ancienneté
- durée d'assurance liquidable, taux de pension maximum, bonifications
- durée d'assurance carrière : détermination du nombre de

trimestres selon la génération, échange d'informations entre les régimes

- détermination du nombre de trimestres pour le taux plein : calendrier de relèvement de la durée de cotisation à 43 ans jusqu'en 2027
- décote, surcote, calcul du minimum garanti
- ▶ **Exemples de calcul** selon une typologie de carrières - surcote et décote
- RAFP : âge de liquidation, modalités de versement de la pension, calcul des droits

### Liquidation anticipée de la pension

- ▶ Départ parent de trois enfants et justifiant de 15 années de service
- ▶ Départ carrière longue
- ▶ Départ anticipé au titre du handicap
- ▶ Inaptitude aux fonctions/à toute fonction : retraite pour invalidité
- ▶ **Cas pratiques :** appréciation du droit au départ anticipé au titre de la carrière longue

### Fin de carrière

- ▶ Date de liquidation de la pension, cas particulier de la limite d'âge et de l'invalidité
- ▶ Droit à l'information
- ▶ Demande de retraite unique inter régimes

### Cumul emploi-retraite

- ▶ Obligation de cessation d'activité : rupture du lien professionnel avec l'employeur
- ▶ Cas de reprise d'activité dans le secteur public
- ▶ Cas d'exercice d'une activité professionnelle dans tout autre secteur
- ▶ Conséquences d'une situation de cumul emploi-retraite sur les droits à pension : nouvelles dispositions
- ▶ **Cas pratiques :** quelles possibilités pour un agent qui souhaite liquider une carrière active tout en continuant à travailler en percevant sa pension de retraite ?
- ▶ **Quiz**

**Tour de table** pour recueillir les attentes des participants

**Moyens pédagogiques :** Support de cours - Exercices pratiques - Mises en situation

**Évaluation des acquis formation :** réalisée en fin de formation par un questionnaire écrit.

**Sanction du parcours :** Attestation de fin de formation